INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
86ème session
Rome, 10-11 décembre 2026

UNIDROIT 2026
A.G. (86) 4
Original: anglais/français
novembre 2026

Point n°7 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2025

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Résumé	*Illustration des Comptes 2025*
Action demandée	*Approbation des Comptes pour l'exercice financier 2025*
Documents connexes	*UNIDROIT 2024 – Budget 2025 (UNIDROIT 2024 – A.G. (84) 6);* *UNIDROIT 2025 – Ajustements au Budget de l'exercice financier 2025 (UNIDROIT 2025 – A.G. (85) 7);* *UNIDROIT 2026 – Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2025 (UNIDROIT 2026 – C.F. (101) 2) ;* *Rapport de la 102ème de la Commission des Finances (en préparation)* *UNIDROIT 2026 – C.F. (102) 12)*

1. Le Budget pour l'exercice financier 2025, approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 84ème session (12 décembre 2024), prévoyait une estimation des dépenses de 2.495.574,00 € qui seraient comblées par une estimation des recettes de 2.495.574,00 € (A.G. (84) 6).

2. Après examen par la Commission des Finances lors de sa 100ème session, l'Assemblée Générale, lors de sa 85ème session (11 décembre 2025), a approuvé les ajustements proposés au Budget de l'exercice financier 2025. Ces ajustements ne concernaient que la répartition des dépenses entre les différentes lignes budgétaires; le niveau général des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice financier 2025 est resté inchangé (A.G. (85) 7).

3. Les comptes de l'exercice 2025 (C.F.(101) 2) (voir l'Annexe au présent document) indiquent que les recettes effectives se sont élevées à 2.397.324,18 €, et les dépenses effectives à 2.529.159,73 €. Le compte de trésorerie à la clôture de l'exercice 2025 faisait apparaître un solde de – 41.369,75 €, résultant du solde créditeur de 90.465,80 € reporté de l'exercice 2024, diminué du solde débiteur de l'exercice 2025, soit 131.835,55 €.

4. Le solde débiteur de 2025 résultait principalement de recettes inférieures aux prévisions (manque à gagner d'environ 100.000,00 €). Les dépenses de 2025 étaient supérieures d'environ 30.000,00 € aux prévisions, principalement en raison de coûts d'entretien plus élevés (Chapitre 5). Dans le Budget ajusté, les dépenses d'entretien étaient estimées à 116.407,00 € (contre 117.379,00 € dans le Budget initial de 2025), alors que les Comptes font état de dépenses réelles s'élevant à 137.620,80 € au titre de ce Chapitre. En particulier, des coûts plus élevés que prévu ont été engagés pour le chauffage (article 2), l'entretien de l'immeuble (article 6) – notamment en raison

de travaux nécessaires dans deux espaces de bureaux de la Bibliothèque (peinture des murs et rénovation du parquet) – ainsi que pour le Louage d'ouvrage et les taxes locales (article 7).

5. Le solde créditeur du Fonds de roulement à la clôture de l'exercice 2025 s'élevait à 179.455,52 €. Ce montant n'inclut pas la partie des actifs du Fonds de roulement qui avait été investie dans des obligations d'État italiennes (environ 195.000,00 €) et pour laquelle un rendement de 4.316,00 € a été obtenu en mars 2026.

6. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euros):

	Prévisions 2025	Recettes effectives 2025
Excédent au 1er janvier 2025	--	90.465,80
Recettes:		
Gouvernement italien	134.100,00	134.100,00
Autres Gouvernements participants	2.278.474,00	2.173.391,80
Contribution extraordinaire du Gouvernement espagnol	--	30.000,00
Intérêts	--	3,80
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	45.000,00	21.971,57
Donation privée (Aviareto)	23.000,00	22.857,01
Total des recettes ordinaires	2.495.574,00	2.397.324,18
Recettes extraordinaires	--	--
Total des recettes effectives et excédent actif au 1er janvier 2025	2.495.574,00	2.487.789,98
Intérêts sur les avoirs du Fonds de roulement	0,00	0,00
Total des recettes de l'exercice 2025	2.495.574,00 =========	2.487.789,98 =========

7. Les variations affectant les dépenses pour 2025 sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2025 et peuvent se résumer ainsi:

CHAPITRES	Estimation 2025	Dépenses effectives	Différence	
			Économies	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1 Indemnités à titre de remboursement des frais	267.000,00	191.465,48	75.736,45	201,93
Chap. 2 Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.395.328,00	1.461.352,16	76.340,87	66.830,51
Chap. 3 Charges sociales	563.467,00	568.612,57	250,35	5.395,92
Chap. 4 Frais d'administration	40.400,00	42.306,37	3.140,40	5.046,77
Chap. 5 Frais d'entretien	117.379,00	137.620,80	5.798,28	26.040,08
Chap. 6 Bibliothèque	112.000,00	127.802,35	– –	15.802,35
Chap. 7 Programme de coopération juridique	– –	– –	– –	– –
Chap. 8 Fonds de réserve divers	– –	– –	– –	– –
B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 9 Fonds de roulement	– –	– –	– –	– –
Chap. 10 Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	– –	– –	– –	– –
Total des dépenses extraordinaires	0	– –	0	0
Total des dépenses effectives	2.495.574,00	2.529.159,73	85.529,29	119.115,63
C) Comptes spéciaux	– –	– –	– –	– –
Total des dépenses	2.495.574,00	2.529.159,73	85.529,29	119.115,63

8. Le solde peut s'expliquer comme suit (en euros):

	Budget	**Effectif**
Total de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2024		90.465,80
Total des recettes	2.495.574,00	2.397.324,18
Total des dépenses	2.495.574,00	2.529.159,73
Solde au 31 décembre 2025	0,00	-41.369,75

9. Lors de sa 102ème session (Rome/en ligne, 21 octobre 2026), la Commission des Finances a pris note des informations susmentionnées et a recommandé à l'Assemblée Générale, lors de sa 86ème session (Rome, 10-11 décembre 2026), d'approuver les modifications définitives apportées au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2025.

10. À la lumière de ce qui précède, l'Assemblée Générale, lors de sa 86ème session, est invitée à approuver les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2025 et à se prononcer sur le quitus du Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2025, conformément à l'article 38(5) du Règlement.

ANNEXE I

COMPTES

DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025